



Publiée le 15 décembre 2022

**DÉCISION du MAIRE N°22-100**

**Objet** : DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX DE RENOVATION DE PREMIERE URGENCE DE LA MAISON JEANNE D'ALBRET

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,

VU la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 déléguant à Monsieur Emmanuel HANON, Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'étude de diagnostic pour la conservation et sauvegarde de la maison Jeanne d'Albret réalisée par l'Atelier Lavigne en octobre 2016 et remise à jour en 2022.

CONSIDERANT que l'édifice souffre aujourd'hui de plusieurs désordres, et que sa sauvegarde nécessite désormais des interventions d'urgence telles que sa mise hors d'eau et hors d'air.

CONSIDERANT que cette opération est estimée à 570.002€ Hors Taxes.

CONSIDERANT que les travaux concernent la partie de l'ensemble architectural classée Monument Historique,

CONSIDERANT que ces travaux peuvent faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de la Région Nouvelle Aquitaine, du Conseil Régional et de l'Union Européenne (LEADER),

**D É C I D E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : De solliciter les subventions auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Europe, pour les travaux de rénovation et de sauvegarde de la Maison Jeanne d'Albret estimés à 570 002 € Hors Taxes.

**Article 2** : Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions.

**Article 3** : Cette décision sera appliquée par Madame la Directrice Générale de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et par Monsieur l'inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques. Elle sera publiée sur le site internet de la ville d'Orthez Sainte Suzanne.

Fait à ORTHEZ, le 13/12/2022

Le Maire d'Orthez,  
Emmanuel HANON

